

La lutte contre la berce du Caucase et l'ambrosie à feuilles d'armoise se renforce.

Des plantes invasives qui impactent la santé humaine

Les plantes exotiques envahissantes constituent une problématique de plus en plus préoccupante. Dans ce contexte, l'ensemble des départements français est concerné. Cependant, certaines plantes présentes dans d'autres régions commencent à arriver en Bretagne. Parmi ces plantes, certaines sont particulièrement dangereuses pour la santé humaine. C'est le cas de l'ambrosie à feuille d'armoise, de la berce du Caucase, du raisin d'Amérique et du datura stramoine. Elles peuvent soit être toxiques par ingestion, soit provoquer de graves brûlures ou entraîner d'importantes réactions allergiques. L'Agence Régionale pour la Santé (ARS) Bretagne s'est saisie de cette problématique et a missionné la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles (FREDON) Bretagne pour organiser la surveillance et la lutte contre ces plantes.

Une nouvelle réglementation : 4 arrêtés préfectoraux

Sous l'impulsion de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne et de l'ARS Bretagne et conformément à la réglementation (en application du code de la santé publique, du code de l'environnement et du code rural et de la pêche maritime), les Préfets des quatre départements de la Bretagne ont pris des arrêtés d'obligation de prévention et de destruction contre deux plantes : l'ambrosie à feuille d'armoise dont le pollen est très allergisant et la berce du Caucase qui provoque de graves brûlures de la peau.



Berce du Caucase - *Heracleum mantegazzianum*
©FREDON Bretagne



Ambrosie à feuilles d'armoise - *Ambrosia artemisiifolia*
©FREDON Bretagne

Afin d'enrayer la progression de ces plantes, une lutte organisée et coordonnée est nécessaire. Ces arrêtés apportent une réponse supplémentaire dans le cadre de la lutte contre ces plantes exotiques envahissantes impactant notre santé. L'obligation de lutte et de non dissémination est applicable dès à présent et les mesures de préventions sont à privilégier pour une action plus efficace.

Une organisation régionale bien définie

- L'Agence Régionale de la Santé de Bretagne supervise le dispositif de surveillance et de lutte contre ces plantes
- La FREDON Bretagne met en œuvre la surveillance et la lutte en lien avec les gestionnaires d'espaces. Elle coordonne l'action des différents acteurs, les forme et les conseille dans les méthodes de lutte à mettre en place.
- L'ensemble des acteurs des territoires (collectivités, agriculteurs, particuliers...) peuvent signaler la présence de la plante à la FREDON Bretagne qui, en fonction de la situation, préconise des moyens de lutte adaptés.

Des outils de communication sont également disponibles sur simple demande : affiches, plaquettes...

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la FREDON Bretagne au 02 23 21 18 18 - fredon@fredon-bretagne.com
ou consulter les sites Internet de la Fredon Bretagne, de l'ARS Bretagne ou de la DREAL
www.fredon-bretagne.com - www.bretagne.ars.sante.fr - www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr

CARTES D'IDENTITÉ



L'AMBROISIE À FEUILLES D'ARMOISE



©FREDON Bretagne

Comment reconnaître la plante ?

- **Tige** : ronde, pleine et poilue.
- **Feuilles** : de la même couleur sur les deux faces, divisées en plusieurs lobes jusqu'à la nervure centrale, extrémité fine et pointue.
- **Fleurs** : vertes en forme de cloches réunies en grappe au sommet de la plante.

Quels risques pour ma santé ?

- Pollen très allergisant.

Comment agir ?

- Ne pas laisser fleurir.
- Arracher en portant des gants avant la floraison,
- En signalant sa présence.

LA BERCE DU CAUCASE

Comment reconnaître la plante ?

- **Très grande taille** : de 3 à 5 m de haut.
- **Feuilles** : composées, profondément découpées pouvant atteindre 1 m.
- **Ombelles** : blanche, jusqu'à 50 cm de diamètre.
- **Tige** : robuste, creuse, cannelée, tachetée de pourpre.

Ne pas confondre avec la berce commune !

Quels risques pour ma santé ?

- Provoque de très graves brûlures.

Comment agir ?

- Ne pas toucher.
- Ne pas laisser grainer.
- Arracher à la bêche en se protégeant (gants, combinaison, bottes, visière),
- En signalant sa présence.



©FREDON Bretagne

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter la FREDON Bretagne au 02 23 21 18 18 - fredon@fredon-bretagne.com ou consulter les sites Internet de la Fredon Bretagne, de l'ARS Bretagne ou de la DREAL

www.fredon-bretagne.com - www.bretagne.ars.sante.fr - www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr